

Madame, Monsieur,

Comme l'année passée, votre appel de cotisation GDS inclut la cotisation à la section spécialisée ruminants du FMSE. Cette cotisation donne la possibilité aux éleveurs dont le cheptel est atteint par une maladie animale d'être indemnisés des pertes qu'ils ont subies.

En 2015, le FMSE a ainsi indemnisé les éleveurs qui ont subi des pertes consécutives au blocage de leur exploitation suite à une suspicion de tuberculose bovine. Un programme d'indemnisation a également été mis en œuvre pour indemniser les éleveurs ovins des pertes dues à la fièvre catarrhale (mortalité des animaux, perte de production en lait).

Comme vous le savez, les indemnités versées par le FMSE et ses sections spécialisées sont financées par les cotisations des agriculteurs, qui permettent aussi de mobiliser en proportion les fonds publics provenant de l'Etat et de la Communauté Européenne.

Cette fin d'année 2015 a vu le retour du sérotype 8 de la fièvre catarrhale, qui touche une grande partie de notre territoire. Le coût d'immobilisation des animaux est très lourd pour les éleveurs des périmètres interdits, dont les animaux n'ont pu être vendus.

Notre section spécialisée doit les soutenir, comme elle devra aussi soutenir ceux d'entre vous qui pourraient être concernées par d'autres risques sanitaires.

Pour cela, elle doit se doter de moyens suffisants, que le montant des cotisations habituelles ne permettrait d'atteindre. C'est pourquoi une contribution exceptionnelle s'ajoute, **pour la seule année 2016**, à votre cotisation.

Cet effort exceptionnel, décidé par les éleveurs qui vous représentent à la section ruminants du FMSE, permettra de faire face à l'urgence d'une crise FCO de grande ampleur, mais aussi de couvrir un plus grand nombre de maladies, dont certaines provoquent de lourdes pertes économiques.

Si vous êtes concerné par un programme d'indemnisation, contactez le GDS de votre département, qui sera chargé de vous aider dans vos démarches.

Très cordialement

Michel Combes
Président de la section spécialisée